



**NON AU
MASSACRE
CULTUREL
ET ÉCOLOGIQUE
DE LA VALLÉE DE
LA DORDOGNE !**

DOSSIER D'INFORMATION



#SAUVONSLAVALLÉE

UNE VALLÉE EN SURSIS

Quelle importance souhaitons-nous donner à la préservation de notre environnement, de nos paysages et de nos monuments ? C'est la question posée par le projet départemental de contournement routier de Beynac, dans le Périgord Noir.

Visitée par des millions de touristes chaque année, la vallée de la Dordogne offre un paysage d'exception grâce à sa nature sauvage, ses falaises vertigineuses, ses bourgs millénaires et ses châteaux classés. Elle compte parmi les 13 « réserves de biosphère » reconnues par l'Unesco en France.

Mais les grues et pelleuses ont pris possession des lieux en février 2018.

L'objet du chantier : la construction jusqu'en 2020 d'un nouveau tronçon routier de 3,2 kilomètres, d'un carrefour, d'un tunnel inondable et de deux ponts métalliques, au coeur du plus bel endroit de la vallée. Des travaux d'ampleur qui, au-delà de leurs conséquences catastrophiques sur l'écosystème et le patrimoine local, **ne répondent à aucun intérêt public.**

Imaginé il y a 40 ans et autorisé en 2001 **malgré l'opposition des habitants**, le projet

visait initialement à éviter les embouteillages estivaux aux abords de Beynac, en contournant le village. Depuis 2017, **les bouchons ont cependant disparu grâce à l'élargissement de la chaussée**, financé par la municipalité. Suite à ces évolutions, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), sollicité par Nicolas Hulot, a d'ailleurs jugé nécessaire de réévaluer la pertinence du projet de déviation en septembre 2017.

Mais le président du département, **Germinal Peiro, a poursuivi aveuglément, et contre l'avis des habitants et de la mairie de Beynac, la réalisation du projet, avant que le Conseil d'État n'y mette un coup d'arrêt.** Ainsi, 32 millions d'euros au moins seront engloutis dans le projet, alors que la Dordogne est déjà endettée à hauteur de 427 millions d'euros*.

Saisi par le collectif « Sauvons la Vallée de la Dordogne », **le Conseil d'État a ordonné la suspension des travaux le 28 décembre 2018, en considérant que le bénéfice attendu de la déviation était limité, et que le projet ne répondait pas à une raison impérieuse d'intérêt public majeur.** Une première victoire pour les opposants au projet, regroupant habitants de la Dordogne et personnalités politiques et publiques.

L'arrêt définitif des travaux dépend désormais de la décision du tribunal administratif de Bordeaux, attendue dans les prochains mois. **Face à la détermination du département à poursuivre le projet, les habitants restent mobilisés pour sauver la vallée de la Dordogne aujourd'hui en sursis.**

* Chiffre UDD - 2015

La **vallée des six châteaux**, demeurée intacte depuis la fin du Moyen Âge sera défigurée à jamais. Toutes les perspectives seront gâchées par la pollution visuelle et sonore du projet routier.





STÉPHANE BERN

CHARGÉ D'UNE MISSION DE SAUVEGARDE DE PATRIMOINE EN PÉRIL
PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, 14 DÉCEMBRE 2018

« *Il est temps que la vérité éclate
enfin sur ce scandale qui massacre
notre patrimoine naturel* »

▲
Scène paradisiaque d'un été en Dordogne : la rivière sauvage, le vieux pont de pierre et au loin le château de Beynac. Si le projet aboutit, il ne restera plus que le béton, le métal et les poids-lourds.

▼
Seigneurie du XV^e siècle entièrement restaurée au XX^e puis transformée en hôtel, le château de Monrecour verra son panorama et sa tranquillité anéantis.



UN PROJET...

Le contournement routier décidé par le département de la Dordogne s'affranchit des réalités de terrain et du nécessaire respect de notre patrimoine historique et écologique.

... INUTILE

En 2017, la municipalité de Beynac a procédé à des travaux d'élargissement de la chaussée départementale et à la sécurisation du cheminement piétonnier.

Cet investissement de 3 millions d'euros a permis de fluidifier la circulation, annulant ainsi la raison d'être du projet de déviation. Logiquement, le Conseil général de l'environnement et du développement durable³, le préfet de région Nouvelle-Aquitaine⁴ ainsi que le ministère de la Culture⁵ ont jugé nécessaire de réévaluer la pertinence de la déviation. Des appels restés sans réponse de la part du président du département, Germinal Peiro.



3. Rapport du CGEDD de septembre 2017

4. En mars 2017

5. Dans une lettre envoyée par la ministre Françoise Nyssen le 12 janvier 2018 auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot.

6. Étude BFM Business et Contribuables – 2015

7. Chiffre UDD – 2015

8. Déclaration de Germinal Peiro sur TF1 dans le journal de 13 h du 22/12/2017

... COÛTEUX

Le département a prévu de dépenser 32 millions d'euros dans les travaux de déviation. Un budget amené à doubler : de nombreuses dépenses supplémentaires comme les achats de terrain ou les travaux d'abattage n'ont pas été prises en compte. Ces investissements considérables compromettent la réalisation d'autres projets de la collectivité, alors que l'état général des routes est catastrophique et que la Dordogne est le 4^{ème} département le plus endetté de France⁶.

**427
MILLIONS D'EUROS
DE DETTE EN DORDOGNE⁷**

**9
MILLIONS D'EUROS
LE KILOMÈTRE DU PROJET
DE DÉVIATION, SOIT
LE MÊME COÛT QUE POUR
UNE AUTOROUTE !**

**JACQUELINE DUBOIS,
DÉPUTÉE LREM DE
LA 4^È CIRCONSCRIPTION
DE LA DORDOGNE,
LE 9 FÉVRIER 2018**

||
« ...près de 40%
du financement
des routes à la charge
du département
sera consacré à ce
contournement, alors
que le réseau routier
nécessite, en de très
nombreuses zones,
des travaux qui devront
se faire attendre. »
||

DES INTOX À L'APPUI DU PROJET

De graves contre-vérités ont été avancées dans le cadre de la promotion du projet de déviation.

Des milliers de camions passent chaque jour par Beynac⁸

FAUX

Deux comptages officiels ont été effectués depuis 2016, avec un résultat dix fois inférieur :
– du 4 juillet au 30 septembre 2016, 170 passages ont eu lieu chaque jour en moyenne (comptage du Bureau de l'exploitation routière et de la sécurité-SIG) ;
– du 3 au 9 août 2017, 88 passages ont eu lieu chaque jour en moyenne (comptage du cabinet agréé Provence comptage routier).

Le passage de la route départementale dans Beynac freine le développement économique du Périgord Noir

FAUX

L'activité touristique était au beau fixe avant même l'aménagement de la route départementale aux abords de Beynac, avec un afflux de touristes en progression de 4,5 %. Cette dynamique sera à l'inverse brisée si les touristes sont privés de ce qu'il viennent chercher : l'authenticité d'un paysage millénaire, préservé jusqu'ici de tout bétonnage.

Les travaux sont presque finalisés et il est donc trop tard pour les arrêter

FAUX

Les terrassements réalisés sont limités pour l'instant et les premiers travaux concernant les ponts n'ont eu lieu qu'en décembre 2018. La remise en état des lieux ne sera pas coûteuse. Elle permettra au contraire d'économiser près de 20 millions d'euros d'argent public.

... DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Les travaux de bétonnage, de forage et de déboisement débutés en septembre 2018 se déroulent au sein d'un écosystème hypersensible et classé à plusieurs titres.

« Ces travaux injustifiés représentent un saut vers l'inconnu et peuvent perturber l'équilibre biologique du site : la Dordogne pourrait ainsi perdre le statut de réserve de biosphère accordé par l'UNESCO, indique Bernard Bousquet, écologue. Nous savons déjà qu'une galerie forestière classée Natura 2000 ainsi que 15 à 20 hectares de terres fertiles peuvent disparaître. »

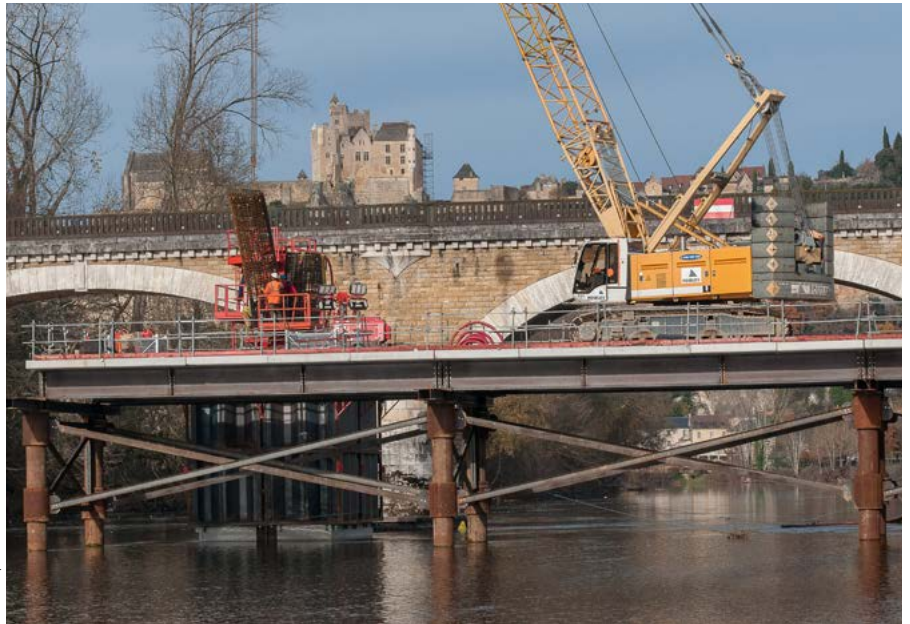
UN PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE RECONNU

- Cœur de **réserve mondiale de biosphère** au titre de l'UNESCO.
- Zone **Natura 2000**.
- ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

... DÉSASTREUX POUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL DE LA VALLÉE

En traversant le cœur de la vallée, la nouvelle route départementale et ses ponts viendront dénaturer un paysage préservé depuis des siècles.

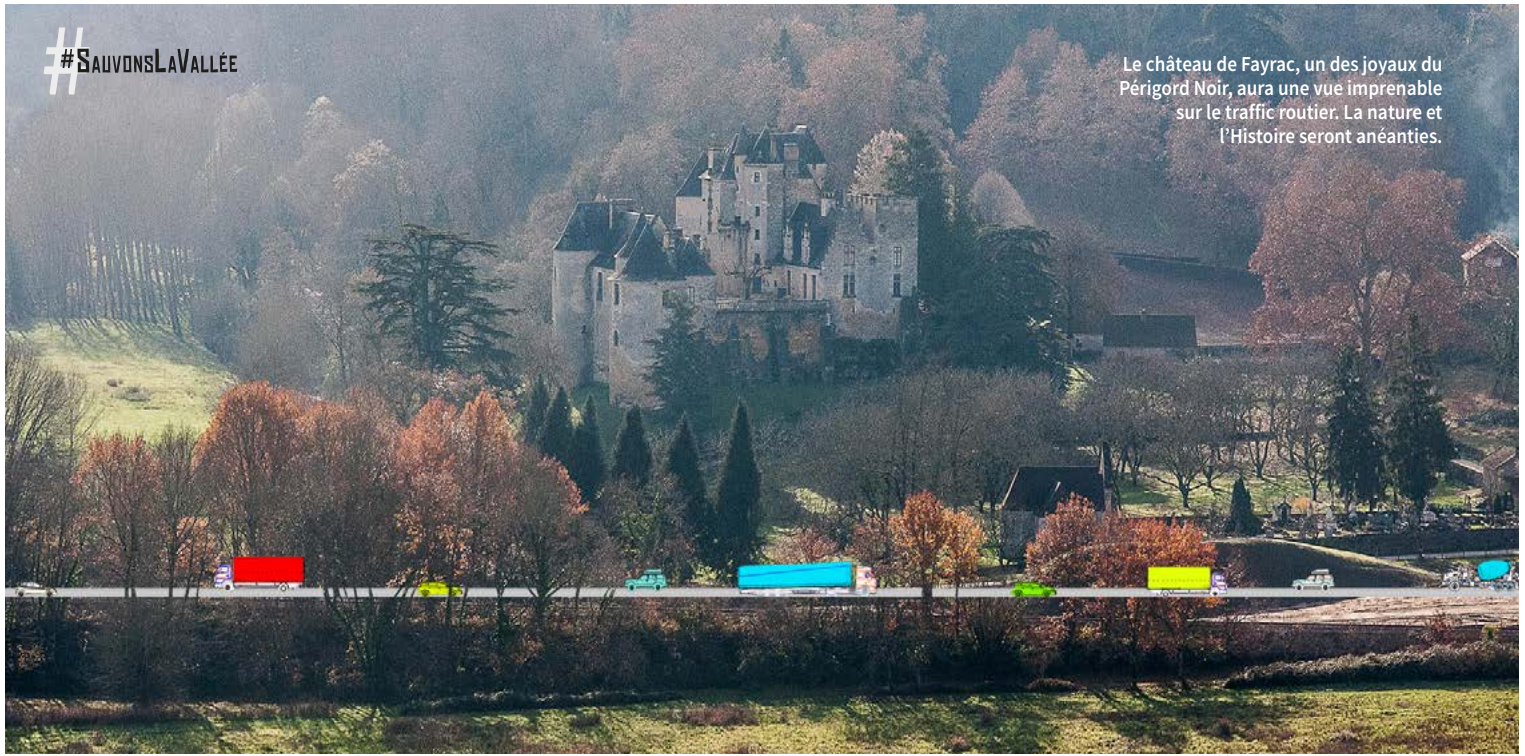
La circulation à la vue des châteaux les plus emblématiques du Périgord, classés monuments historiques (Castelnaud, Beynac, Fayrac, Marqueyssac, les Milandes, Monrecour), viendra gâcher des perspectives uniques qui attirent chaque année des millions de visiteurs.



La vue sur l'impressionnant château de Beynac, ► inchangée depuis la guerre de Cent Ans, sera désormais composée de camions et de voitures.

DES AUTORISATIONS OBTENUES SUR LA BASE DE TROMPERIES

De nombreuses données erronées ont alimenté la procédure d'autorisation de la déviation routière. Des études biaisées ont notamment été fournies au Conseil national de la protection de la nature, en vue d'accorder les dérogations exceptionnelles en zone Natura 2000.



INTERVIEW D'ALAIN PASSERIEUX, MAIRE DE BEYNAC

«LA MOBILISATION ET LES SOLUTIONS DE BON SENS DES VILLAGEOIS SONT PIÉTINÉES PAR LE DÉPARTEMENT»

Le contournement routier décidé par le département de la Dordogne s'affranchit des réalités de terrain et du nécessaire respect de notre patrimoine.

Pourquoi êtes-vous opposé à ce projet de déviation ?

A. P. : Face aux bouchons estivaux au sein de Beynac, deux choix s'offraient aux acteurs locaux : soit fluidifier et sécuriser le passage actuel au sein du village, soit **créer un détournement de plusieurs kilomètres à très grands frais et aux conséquences environnementales et esthétiques catastrophiques sur l'ensemble de la vallée.** Si le département a choisi cette dernière option, la mairie de Beynac et ses habitants ont opté pour la première, en finançant l'intégralité des 3 millions d'euros de travaux réalisés en 2017 sur la route actuelle. Un exemple de projet local cohérent, en phase avec les usages quotidiens et les attentes des habitants. Tout le contraire du projet départemental que Germinal Peiro a souhaité imposer coûte que coûte, au mépris de notre initiative.

Quel est le point de vue de la population locale ?

A. P. : Alors que le département soutient que le projet a été pensé pour les habitants de Beynac, **la grande majorité de ces derniers s'y opposent. Ils préfèrent avoir quelques ralentissements de circulation durant l'été au sein du village**

DES TRAVAUX MENÉS EN FORCE

Malgré la forte opposition locale et afin de placer tout le monde devant le fait accompli, le département a réalisé des travaux à marche forcée, violant de nombreuses règles. Citons entre autres :

- un **démarrage des travaux sans autorisation d'abattage de la noyeraie de Fayrac**, qui devait pourtant être protégée selon l'étude d'impact environnemental (EIE1) ;
- **la destruction**, sans l'accord du Ministère de la Culture, d'**bassin gallo-romain exceptionnel**, mis au jour lors des fouilles préventives ;
- des **terrassements sans précautions** ni respects des prescriptions préfectorales.

que de voir l'ensemble de leur vallée défigurée. Ils sont également conscients qu'il y aura toujours un trafic de cars important l'été puisque les touristes viennent précisément dans le Périgord Noir pour visiter Beynac.

Qu'attendez-vous désormais de la part des autorités ?

A. P. : La récente suspension des travaux ordonnée par le Conseil d'État marque une première victoire pour les défenseurs du patrimoine et de la nature. **Nous espérons désormais que le tribunal de Bordeaux aille dans le même sens. Il est impensable que ce dernier ne suive pas l'appréciation portée par la juridiction suprême qui a considéré de façon explicite que le bénéfice attendu de la déviation est limité, et que le projet ne répond pas à une raison impérative d'intérêt public majeur.**

UNE MOBILISATION GÉNÉRALE

Beynac est devenu le symbole d'un combat pour la sauvegarde du patrimoine français.

FRANÇOISE NYSSSEN,
MINISTRE DE LA CULTURE, LE 12 JANVIER 2018

« Je suis donc pour ma part **très favorable au moratoire** proposé par la mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), qui permettrait de **réévaluer le besoin au regard des évolutions qui ont pu se produire depuis l'enquête publique de 2001.** »

STÉPHANE BERN,
CHARGÉ D'UNE MISSION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE EN PÉRIL PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, 15 SEPTEMBRE 2018

« On prétend sauver la planète et on s'apprête à bétonner la vallée de la Dordogne contre l'avis des élus locaux ! **Quel scandale écologique et économique...** »

JACQUELINE DUBOIS,
DÉPUTÉE LREM DE LA 4^E CIRCONSCRIPTION DE LA DORDOGNE, LE 9 FÉVRIER 2018

« En tant que citoyenne, candidate puis députée, je n'ai cessé de pointer **les inquiétudes sur l'impact qu'aurait la réalisation de cette infrastructure sur une vallée riche d'un patrimoine naturel et architectural exceptionnel.** »

« Cette volonté farouche de maintenir ce projet de contournement, dont les impacts, l'utilité et le coût suscitent tant de protestations, relève d'**une vieille façon d'appréhender la politique** [...], de méthodes de gouvernance héritées d'une autre époque et qui pourraient sembler **relever du seul fait du prince.** »

BERNARD CAZEAU,
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SÉNATEUR LREM DE LA DORDOGNE, 20 NOVEMBRE 2017

« J'aurais pu faire [ce projet] dès 2003 mais si je ne l'ai pas fait c'est que j'avais mes raisons. **C'est une bêtise. Une erreur environnementale et financière.** »

217 840
SIGNATURES
CONTRE LE PROJET

DANS UNE PÉTITION DÉPOSÉE LE 19/12/2017
AUX MINISTÈRES DE LA CULTURE ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.

85 %

DES PARTICIPANTS
À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE
MENÉE DU 21 AOÛT AU 17 OCTOBRE 2017
SE SONT EXPRIMÉS
«CONTRE» LE PROJET.



Le collectif « Sauvons la vallée de la Dordogne » s'est constitué afin de s'opposer à la déviation routière de Beynac.

Il regroupe habitants et commerçants de Beynac et de la vallée de la Dordogne, ainsi que des citoyens sensibilisés à la défense de la nature et du patrimoine français.

Le collectif travaille en étroite relation avec d'autres associations impliquées dans ce combat :

Association pour la sauvegarde de la vallée de la Dordogne (ASVD)

Sepanso Dordogne

Comité du site de Beynac

#SAUVONSLAVALLÉE



CONTACT PRESSE

Timothée Gaget
Tél : 06 23 65 01 73
timothee.gaget@artcher.fr